

**MAIRIE D'ORTHEZ**

**EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**SÉANCE DU 5 JUILLET 2022**

\*\*\*\*\*

**Présents** : Monsieur HANON, Maire-Président, MM. GROUSSET, DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, MM. BOUNINE, SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAUREAU, M. ARENAS, Mme FOURQUET, M. ETCHEBERTS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, Mme BEUSTE, MM. WILS, VIVES, Mme LAMAZERE, M. COSTEDOAT, Mmes DARSAUT, MUSEL, DOMBLIDES, MM. BERGES, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE

**Absents mais ayant donné pouvoir** : Mmes LEMBEZAT (pouvoir à M. BOUNINE), ROUSSET-GOMEZ (pouvoir à Mme LAMAZERE), BOUBARNE (pouvoir à M. DESPLAT), MARQUEHOSSE (pouvoir à Mme BEUSTE), MM. RAMALHO (pouvoir à M. WILS), CONEJERO (pouvoir à Mme DOMBLIDES)

**Secrétaire de séance** : M. WILS

---

**22 - 100 - RELEVÉ PROVISOIRE DES RÉSULTATS DE L'EXPLOITATION 1<sup>ER</sup> SEMESTRE 2022 - BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT**

**Rapport présenté par Monsieur SENSEBE, président de la régie de l'eau et de l'assainissement :**

En application des articles R2221-94 du Code Général des Collectivités Territoriales, un relevé provisoire des résultats d'exploitation doit être arrêté tous les six mois.

Au 20 juin 2022, ce relevé montre un excédent d'exploitation de 53 133,02 €.

Il n'y a pas lieu de prendre de mesure nécessaire pour rétablir l'équilibre du budget de l'assainissement.

Après l'avis favorable du Conseil d'exploitation, qui s'est réuni le 29 juin 2022, et après d'en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 27 voix pour - 6 abstentions (Mmes MUSEL, DOMBLIDES, MM. CONEJERO, MELIANDE, BERGES, LABENNE), approuve le relevé provisoire des résultats d'exploitation du budget de l'assainissement ci-après annexé.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 5 juillet 2022  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,  
Emmanuel HANON**

**Affiché en Mairie le 11 JUIL. 2022**

